



Parcours de 10 km et 20 km: Départ depuis la Salle Polyvalente du Marfaut à Rieux-Volvestre

Dimanche 20 octobre 2019 à 9 h 30

L'épreuve est limitée aux 400 premiers inscrits.
Date limite d'inscription: -par courrier le jeudi 17 octobre 2019.
-par internet le samedi 19 octobre 2019, 20 h.
Une marche de 5 km est organisée.



Organisé par Courir en Volvestre

<http://courirenvolvestre.fr>

avec la participation de
RADIO GALAXIE 98,5 FM
et le soutien de
LA DEPECHE DU MIDI



Inscrivez-vous par internet sur le site

<http://courirenvolvestre.fr>

Ou envoyer votre bulletin de participation à :

Courir en Volvestre

21 rue Saint Cizi

31310

Rieux Volvestre



PARCOURS DU TRAIL GAULOIS 2019

Départ et arrivée
Salle Polyvalente du Marfaut

En bleu boucle du 10 km

Le 20 km emprunte la boucle bleue du 10 km
puis la boucle rouge de 10 km

Ravitaillements tous les 5 km

500 m

BULLETIN D'INSCRIPTION TRAIL GAULOIS 2019

à renvoyer avant le 17 octobre 2019 (*cachet de la poste faisant foi*) à :

COURIR EN VOLVESTRE

21, rue Saint Cizi

31310 Rieux Volvestre

Nom et prénom : _____ F ou H

Année de naissance : _____ 10 km _____ 20 km

CLUB : _____

Adresse : _____

Code postal et ville : _____

Téléphone Courriel : _____

Inscription au 10 km : 10 € par internet ou par courrier/ 15 € sur place.

Inscription au 20 km : 12 € par internet ou par courrier/ 15 € sur place.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepter. Je dégage la responsabilité des organisateurs en cas d'accidents ou dommages subis pendant ou après l'épreuve.

Je déclare être en possession d'une licence autorisée par la réglementation des courses pédestres hors stade, en cours de validité ou d'un certificat médical de non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an, que je joins à mon inscription.

Date et signature :

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné(e)..... autorise mon fils, ma fille

(*).....né(e) le/...../..... à participer au Trail Gaulois du 20 octobre 2019, et déclare avoir en ma possession un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, pour mon fils ou ma fille(*) datant de moins de 3 mois.

(*) rayer la mention inutile et indiquer les nom et prénom de l'enfant.

Le:/...../.....

Signature :

Inscriptions

Les inscriptions à la **marche** d'un montant de 3 € reversés à «La vie entre les mains» dans le cadre d'Octobre Rose, **se feront sur place.**

Pré-inscription à la course: 10 € ou 12 € selon la distance.

-Par internet j'usqu'au samedi 19 octobre sur le site <http://courirenvolvestre.fr>

ou par courrier :

Bulletin à renvoyer avant le 17 octobre 2019 à :

COURIR EN VOLVESTRE

21, rue Saint Cizi

31310 Rieux Volvestre

accompagné du certificat médical de moins d'un an portant la mention de non contre indication à la course à pied en compétition ou d'une licence acceptée par la réglementation des courses pédestres hors stade et d'un chèque libellé à l'ordre de Courir en Volvestre du montant de la course.

Retrait des dossards le matin de la course.

-Inscription dimanche 20 octobre 2019.

Salle Polyvalente du Marfaut à Rieux-Volvestre

de 7 h 45 à 9 h 15. 10 km :15 €, 20 km :15 €

Marche : 3 €

Programme

7h45 : - Ouverture inscriptions Course

- Retrait des dossards

- Inscription Marche

9h15 : Cloture des inscriptions

9h30 : Départ Course

9h35 : Départ Marche

11h 45 : Remise des récompenses

12 h : Apéritif

Règlement

Article 1 : Le TRAIL GAULOIS 2019 comporte deux courses : l'une de 10 km et l'autre de 20 km. Il est ouvert à tous, licenciés ou non, à partir de la catégorie **cadet** donc aux coureurs **nés avant 2004**, pour le **10 km** et à partir de la catégorie **junior** donc aux coureurs **nés avant 2002**, pour le **20 km**, reconnus médicalement aptes à la pratique de la **course à pied en compétition**.

Article 2 : Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route sur les voies publiques (parties goudronnées). L'épreuve sera encadrée par les organisateurs.

Article 3 : Chaque participant doit être titulaire :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running, délivrés par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Soit d'une licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FFTri en cours de validité à la date de la compétition.
- Soit d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.
- Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition ou de sa copie.
- Et **Une autorisation parentale pour les mineurs.** (cf page de gauche)

Article 4 : La couverture médicale sera assurée par une équipe de secouristes. Un concurrent, jugé en mauvaise condition, pourra être arrêté par le service médical et les organisateurs de la course.

Article 5 : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance individuelle accident.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leurs licences.

Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

L'association Courir en Volvestre décline toute responsabilité quant aux vols, dégradations d'équipements ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation.

Article 6 : Le retrait des dossards se fera entre 7 h 45 et 9 h 15. Le départ sera donné à 9 h 30 devant la Salle Polyvalente du Marfaut à Rieux-Volvestre. Ne pas oublier de se munir d'épingles pour les dossards.

Article 7: Récompenses :

- Pour le 20 km : au scratch (trois premières femmes et trois premiers hommes) et au premier de chaque catégorie femme et de chaque catégorie homme.
- Pour le 10 km : au scratch (trois premières femmes et trois premiers hommes) et au premier de chaque catégorie femme et de chaque catégorie homme.
- Lot de départ pour les 350 premiers inscrits.

Article 8 : L'épreuve est limitée aux 400 premiers inscrits au 10 km ou au 20 km.

Article 9: Chaque compétiteur accepte que l'organisateur publie les photos de la course où il apparaîtrait sur les divers médias à sa disposition (journaux ou site internet).

Article 10: Les classements peuvent être consultés sur le site <http://courirenvolvestre.fr>

Article 11 : L'inscription à cette compétition entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Des douches sont mises à la disposition des coureurs à la Salle Polyvalente de Rieux.